

## CONSEIL MUNICIPAL 30 OCTOBRE 2018

Après avoir approuvé le compte rendu de la précédente réunion, Mme la Maire indique que cette séance est le report de la réunion du 23 octobre 2018 qui n'avait pu se réunir faute de quorum. L'ordre du jour est abordé.

Déplacement de l'assiette du chemin rural de la Salmonie :

Afin de finaliser ce dossier de longue date, le CM autorise Mme la Maire à signer l'acte d'achat de Mr et Mme Lelièvre pour trois parcelles moyennant le prix de 250 € ainsi que l'acte de vente à Mr et Mme Lelièvre de trois parcelles pour 250 €.

Le CM autorise également Mme la Maire à signer :

L'acte de vente par Mr Vincent Delahaye à la commune d'une bande de terrain moyennant le prix de 19.60 €.

L'acte de la vente par la commune à Mr et Mme Gaston Delahaye d'une bande de terrain moyennant le prix de 71.40 €.

L'acte de vente par les conjoints Delahaye à la commune d'une bande de terrain moyennant le prix de 75.20 €.

Dotations de soutien à l'investissement local :

Suite aux intempéries de juillet 2018, le Sous-Préfet a informé Mme la Maire que des moyens financiers pouvaient être déployés pour les travaux de réparation des bâtiments communaux. Pour ce faire il convient de prendre une délibération approuvant le principe de demande d'aide financière au titre de la DSIL. Les travaux concernent la réfection du parquet de la salle des fêtes. Le dossier se base sur un devis de LTJ. Le plan de financement est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Pourcentage</b>
Etat (DSIL)	11 082,10 €	35 %
Commune de CHABANAIS	20 581,06 €	
<b>TOTAL</b>	<b>31 663,16 €</b>	

Création de poste :

Le contrat emploi avenir de Mme Pailloux (26 h animation ALSH/pause méridienne) arrive à échéance le 01/12/2018. Est acceptée la création d'un poste d'adjoint d'animation relatif à un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31/08/2019.

Il est également décidé de créer un poste d'adjoint technique relatif à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2019 au 31/03/2019.

Régime indemnitaire :

La filière médico sociale ne peut pas prétendre au RIFSEEP mis en place depuis le 01/01/2018. De ce fait, il est décidé d'instaurer le régime indemnitaire correspondant à l'attention de l'Infirmière en charge de la direction de la structure. :

La proposition de Mr Frédéric Magnanon pour l'acquisition du bâtiment sis rue Alsace-Lorraine au prix de 15 000 € est retenue.

La réforme des opérations électorales va mettre fin au principe de la révision annuelle des listes électorales : les listes des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'Insee et actualisé en permanence. Les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires. De nouvelles commissions de contrôle vont être créées au mois de janvier 2019, chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

La réforme va donner lieu à une nouvelle édition de l'ensemble des cartes électorales, chaque électeur se voyant désormais attribuer un « *identifiant national d'électeur* » (INE) unique et permanent.

Il convient de transmettre aux préfets le nom d'un conseiller municipal habilité et prêt à participer aux commissions de contrôle. A cet effet, Mme Christine Beaulieu est désignée déléguée.

Autorisation de recours au service civique :

Lors de précédentes réunions, il avait été décidé de recourir au service civique pour une mission de développement de la communication, aide à la maîtrise de l'outil numérique pour la mise en place et l'organisation des projets culturels et festifs en vue de développer les animations dans la commune.

Le jeune en service civique pourrait mener des projets aussi bien avec les associations qui en manifesteraient le besoin qu'avec les administrés pour la préparation d'événements festifs. Cette personne pourrait aussi seconder les structures qui accueillent les publics divers, tout en s'investissant auprès des jeunes comme à la médiathèque.

Après avoir pris l'attache de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour la demande d'agrément, il est impératif de redéfinir le cadre de cette mission qui ne correspond pas réellement aux missions attendues.

Le projet présenté par le local des jeunes est accepté. IL consiste en la création d'un potager partagé dont l'implantation serait à la salle des fêtes.

La décision modificative du budget est acceptée. Elle concerne une ouverture de crédits pour le règlement de factures.

La commune présentera très prochainement sa candidature pour l'obtention du label Village Etapes. Après plusieurs réunions (membres du Label Village Etapes, commerçants, comité départemental de Tourisme et Communauté de Communes de Charente Limousine), le dossier est finalisé.

Affaires diverses :

Un point est fait sur l'état d'avancement des travaux. Les travaux de la cantine sont sur le point de s'achever et ceux de la Maison de la Petite Enfance suivent leur cours favorablement.

La commune a un projet avec l'Office de Tourisme pour la création d'un géocaching qui est un loisir consistant à utiliser la technique du géopositionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », constituées d'un petit contenant étanche et

résistant, comprenant un registre des visites et parfois un ou plusieurs « trésors », généralement des bibelots sans valeur.

La prochaine étape du projet d'aménagement du bourg sera poursuivie avec le montage financier du dossier. Des paramètres sont encore inconnus pour les finances communales notamment avec le reste à charge des intempéries que les experts communiqueront au cours du mois de Novembre et qui pourraient compromettre la faisabilité de ce projet de grande importance mais mobilisant des moyens financiers conséquents.

La Communauté de Communes a construit un projet global de territoire visant principalement à garantir l'accès au droit pour tous et à améliorer le maillage des services sur le territoire. Ainsi, Mr Delahaye a présenté les enjeux de la prise de compétence du service Enfance-Jeunesse par la Communauté de Communes de Charente Limousine. A compter du 01<sup>er</sup> janvier 2019, la gestion de la Maison de la Petite Enfance et de l'accueil de loisirs pourrait devenir communautaire. Les échanges se poursuivent avec la CCCL et un vote en conseil communautaire est prévu en décembre. Les membres du conseil municipal expriment leurs craintes de ne plus assurer la gestion de ces services communaux et se veulent vigilants quant aux évolutions relatives au personnel communal.

Personnel communal : Mr Damien Charneau a pris son poste de responsable du service technique. L'équipe se compose de 2 titulaires à temps complet dont Mr Bonaventure arrivé de la commune de Saint Auvent depuis le 1<sup>er</sup> septembre, un agent stagiaire à temps non complet , un agent en CDD à temps complet et un agent en dispositif « parcours-emploi-compétences » à temps non complet jusqu'en mai.